

## 4. INFORMATIONS PRATIQUES

✓ **MAIRIE : 03.29.82.49.43**

Site : [www.mairielesforges.fr](http://www.mairielesforges.fr)

Courriel : [accueil@mairielesforges.fr](mailto:accueil@mairielesforges.fr)

### Nouveaux horaires d'ouverture à partir du 4 juillet

- Lundi, mardi et jeudi : de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00
- Mercredi, vendredi et samedi : de 8h30 à 11h30 (fermeture les après-midis)

✓ **AGENCE POSTALE COMMUNALE : 03.29.33.32.95**



Ouverture : Fermeture le lundi

- Mardi, jeudi, vendredi : de 13h30 à 17h30
- Mercredi et samedi : de 8h30 à 11h45

✓ **BIBLIOTHÈQUE** : 10, rue de la Mairie – 03.29.82.49.43 - Prêts et inscriptions gratuits.

### Horaires d'ouverture :

Tous les mardis de 14h30 à 18h30 et les samedis de 10h00 à 12h00  
Chaque 1<sup>er</sup> samedi du mois : Heure du conte



✓ **DECHETTERIE LES FORGES** : 06.43.46.11.67

SICOVAD : 03.29.31.33.75 [www.sicovad.fr](http://www.sicovad.fr) – [contact@sicovad.fr](mailto:contact@sicovad.fr)

Ouverture : (Fermée les jours fériés et les lundis)

- Mardi, jeudi, vendredi : 13h00 à 18h00
- Mercredi, samedi : 9h00 à 12h00 / 13h00 à 18h00
- Dimanche : 9h00 – 12h00



(Ces horaires peuvent être modifiés par le SICOVAD – consulter la mairie, Panneau Pocket et le site internet)

### Rappel :

- **Collecte des ordures ménagères : Mercredi soir à partir de 18h00**
- **Collecte du tri sélectif : Mardi à partir de 5h00**

**Pour des raisons de sécurité, la déchetterie de LES FORGES ne peut plus accepter les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et les déchets diffus spécifiques (DDS) pouvant contenir des produits chimiques dangereux : (peintures, acides, huiles de vidanges...).**

**Vous pouvez les déposer à la déchetterie de GOLBEY, ouverte aux mêmes horaires que celle des Forges.**

✓ **Maison France Services GIRANCOURT :**



Les agents France Services vous accueillent et vous accompagnent gratuitement pour toutes vos démarches administratives et numériques à GIRANCOURT 130, chemin des Mitroches

### HORAIRE D'OUVERTURE :

- Lundi et mercredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00
- Mardi de 8h30 à 12h00
- Jeudi et vendredi de 13h30 à 17h00

Tél : 03.29.36.15.47 – Mail : [mbouteloup@pays-epinal.fr](mailto:mbouteloup@pays-epinal.fr)

LES FORGES



# LES FORGES ACTU!

## 1. INFORMATIONS MUNICIPALES

✓ **ACCUEIL DE LOISIRS D'ÉTÉ :**

organisé **du 11 juillet au 5 août 2022**, pour les enfants de 3 à 14 ans.  
Thème : « Les petits explorateurs » et « les super ados »  
Renseignements en Mairie – Inscriptions via le logiciel 3 D OUEST



✓ **CONSEIL DES JEUNES :**

Malgré un nombre restreint de conseillers, cette année encore le Conseil des Jeunes a été présent dans notre commune. Les traditionnels Champs Golots, absents ces deux dernières années pour cause de Covid ont pu revoir le jour cette année ! Un froid hivernal a quelque peu refroidi les jeunes matelots, mais venus en grand nombre ! La vente de calendriers a encore eu un franc succès auprès des Forgerons.

Mais le Conseil des Jeunes a aussi réalisé des premières cette année. En effet, un nettoyage forestier a été réalisé en partenariat avec le Conseil des Jeunes d'EPINAL et celui de LISSES (91). Prochaine édition... aux FORGES ? Le CDJ a participé au nettoyage du monument aux Morts et a encore beaucoup de projets. Mais pour réaliser ces projets, il nous faut des jeunes conseillers ! Tu veux t'investir pour ta commune, créer, innover pour les jeunes ? Tu as entre 10 et 21 ans ? Alors rejoins nous ! Inscription en Mairie.

*Thomas BAROTTE, président du CDJ 2021/2022*

✓ **FAUCHAGE TARDIF :**

Afin de limiter son impact environnemental, la commune des FORGES, va comme bon nombre de communes des VOSGES suivre les conseils de la Communauté d'agglomération d'EPINAL et de la Direction Départementale du Territoire. Ainsi, dans certaines zones, nous allons procéder à du fauchage tardif, ou raisonné. Cela consiste à laisser enherbées certaines zones jusqu'à la fin de la floraison afin de préserver la biodiversité, mise à mal avec les fauchages fréquents et précoces. Ainsi en pratiquant le fauchage tardif, la commune agit pour la biodiversité en laissant à la nature le temps de développer des zones refuges, pour les petits animaux et les insectes pollinisateurs. La survie de bien des espèces de plantes est également préservée. Chacun peut laisser un petit espace non tondu de quelques m<sup>2</sup> dans son jardin, ou, très rapidement vous pourrez voir, découvrir un écosystème très intéressant. Les enfants vont adorer regarder ce livre ouvert sur la nature.

✓ **TAILLE DES HAIES :**

Afin de protéger les oiseaux pendant la période de nidification, l'arrêté n° 329/2021/DDT du 14/12/2021 réglemente les dates d'entretien des haies. Sur l'ensemble du département des Vosges, il est interdit à quiconque d'effectuer des travaux (destruction, entretien, taille...) sur les haies **du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet 2022, sauf les haies et arbres qui gênent la visibilité ou créent un danger.**

✓ **BRUITS ET NUISANCES SONORES : (arrêté préfectoral)**

Horaires à respecter pour l'utilisation d'engins motorisés (tondeuses, débroussailleuses, etc...) :

- **Jours ouvrables** : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- **Samedis** : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- **Dimanches et jours fériés** : de 10h00 à 12h00

**VEUILLEZ RESPECTER VOTRE VOISINAGE EN EVITANT LES BRUITS APRES 22H00.**

## 2. INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

### ✓ RECENSEMENT MILITAIRE :

Dès leur 16<sup>ème</sup> anniversaire, tous les jeunes sont invités à se présenter en mairie, munis du livret de famille afin d'effectuer le recensement militaire, démarche nécessaire pour toute inscription aux examens, concours et sur les listes électorales.

### ✓ PANNEAU POCKET :

N'hésitez pas à utiliser l'application Panneau Pocket téléchargeable gratuitement. Vous y trouverez des informations ou des alertes diffusées par la commune. Vous pourrez également consulter les informations d'autres communes. Site : [www.panneaupocket.com](http://www.panneaupocket.com)



### ✓ COVOITURAGE AVEC LA CAE D'EPINAL :

Avec l'application **Klaxit**, la Communauté d'Agglomération d'Epinal vous propose de rentabiliser vos trajets domicile-travail en les partageant avec vos collègues ou vos voisins. Quelle que soit la distance, les trajets domicile-travail réalisés avec l'application de covoiturage Klaxit et ayant pour origine ou destination l'une des communes du territoire, sont subventionnés par la collectivité.

- **Conducteurs** : recevez au moins 2 €/trajet/passager transporté, jusqu'à 2 fois/jour, soit 4 €/jour et 160 €/mois minimum.
- **Passagers** : vos trajets domicile-travail sont offerts, faites des économies et déplacez-vous sans frais tous les jours.

### ✓ CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ & PASSEPORTS :

Pour la délivrance ou le renouvellement de vos pièces d'identité, Vous devez préremplir votre demande en ligne sur le site : [ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr) ou [servicepublic.fr](http://servicepublic.fr), puis prendre rendez-vous dans une des mairies habilitées du secteur : **Chantraine, Epinal, Golbey, Mirecourt, Thaon-les-Vosges.**

### ✓ LIGNE RÉGULIÈRE PAR AUTOCAR EPINAL < > LES FORGES :

Un renforcement de desserte des lignes régulières 4 et 9 a été mis en place en janvier pour un tarif unique à **1 € le trajet**, pour tous les déplacements intra-muros à la CAE sur ces lignes. Le règlement s'effectue directement auprès du chauffeur. La phase d'observation pour mesurer l'impact de cette nouvelle offre est fixée **jusqu'au 27/08/2022**. N'hésitez pas à utiliser ce nouveau dispositif de mobilité ! Tous les horaires ont été détaillés dans « Les Forges Actu ! » de décembre 2021 Si besoin, vous pouvez solliciter le secrétariat de la Mairie.

### ✓ STATION VÉLOS ÉLECTRIQUES VILVOLT :

Plusieurs Forgerons ont fait savoir qu'ils seraient intéressés par la mise en place d'une station de vélos électriques en libre-service. L'information a été transmise à la Communauté d'Agglomération d'Épinal. Vous serez informés des suites de ce dossier. Consultez Panneau Pocket !



### ✓ CCAS ET REGISTRE PERSONNES « FRAGILES » :

Un registre nominatif confidentiel est tenu en Mairie pour recenser les personnes âgées, porteuses de handicap, fragiles et isolées. Elles seront contactées par le CCAS en cas de déclenchement du plan d'alerte par la Préfecture. Si vous le souhaitez, inscrivez-vous en Mairie.

### ✓ MANIFESTATIONS A VENIR :

- **02/07/2022** : Fête patronale organisée par F.F.L.
- **25/09/2022** : Marche & tofailles organisées par F.F.L.



## 3. QUOI DE NEUF ?

### ✓ NOUVELLE ASSOCIATION : « LA FORGE AUX LIVRES »



La bibliothèque devient associative. Toujours difficile de trouver un nom à une nouvelle association ! Il doit être original sans être farfelu, assez court et facile à retenir, en lien avec l'activité proposée et surtout faire sens auprès des habitants de la commune. Alors, brainstorming obligatoire avant la déclaration à la Préfecture.

Les Amis de la bibliothèque ? Non, déjà pris, trop utilisé en France.  
La Bibliothèque verte et rose ? Bof, justement on aimerait la repeindre.  
Le Cercle des lecteurs forgerons ? Un peu snob, vous ne trouvez pas ?  
Et La Forge aux livres ? C'est pas mal, il rappelle le nom de la commune, le lien avec les missions de la bibliothèque par le mot livre et il n'est pas trop long.

Adopté à l'unanimité (pas trop compliqué, nous ne sommes que trois pour l'instant).

Alors, si vous aimez lire, venez vous inscrire à la bibliothèque située dans les locaux de la mairie. Elle est ouverte le mardi après-midi de 14h30 à 18h30 et le samedi matin de 10h à 12h. Heure du conte chaque premier samedi du mois de 11h à 12h pour les jeunes enfants.

Si vous souhaitez vous investir dans une activité agréable et utile, rejoignez-nous et devenez bénévole, nous vous accueillerons les bras ouverts.

Contact : [laforgeauxlivres@gmail.com](mailto:laforgeauxlivres@gmail.com)

Membres : Dominique DUCHANOY (Présidente) ; Sigrid MARTIN (Trésorière) ; Myriam LAURENT (Secrétaire)

### ✓ ENQUÊTE ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX :

L'analyse des besoins sociaux a été effectuée par une enquête en juin 2021.

Cette analyse s'inscrit dans un cadre réglementaire, obligeant le C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) à la réaliser en début de mandat municipal. Elle a pour objectif une dynamique de la qualité de vie et de services de la commune.

890 questionnaires ont été distribués. 200 ont été retournés soit 22 %, dont une majorité de retraités et ¼ de personnes âgées de 18 à 60 ans. La synthèse des questionnaires a été présentée lors des réunions du C.C.A.S., le 21/02/2022, et du Conseil Municipal le 19/05/2022. Cette présentation est accessible sur le site internet de la mairie.

Depuis juin 2021, certains services ont déjà évolué : périscolaire (restauration, changement de prestataire, recrutement d'une coordonnatrice enfance/jeunesse), transports/déplacements (signalétiques, zones à 30 km/h), entretien de la voirie (acquisition d'une balayeuse), évolution du fleurissement de la commune. D'autres actions sont en cours de réflexion, notamment l'accueil des nouveaux habitants, l'aide à l'utilisation d'outils informatiques, l'adaptation pour les vélos. Pour mémoire, les comptes-rendus des Conseils Municipaux sont disponibles sur le site internet et sont affichés. Le registre des délibérations est consultable en mairie.

Le C.C.A.S. et la municipalité restent à l'écoute des propositions des Forgerons, et remercient tous ceux qui ont participé à cette enquête.

### ✓ CONCOURS PHOTOS 2022 :

L'association du BIC organise à nouveau un concours photos ouvert, aux adolescents et adultes forgerons, **du 21 mai au 13 novembre 2022**.

Le thème : **Les arbres remarquables des FORGES**

Le règlement est disponible sur le site communal, Panneau Pocket et en Mairie.

A vos appareils !



### ✓ TRANSPORT SCOLAIRE 2022/2023 :

Comme les années précédentes, le CCAS a voté une participation au transport scolaire des collégiens scolarisés au collège de GOLBEY ou à celui de THAON en classe SEGPA. Les parents sont invités à transmettre une facture acquittée et un RIB à la mairie avant le **31 octobre 2022** pour percevoir cette subvention.